

Luxembourg, le 21 juin 2024

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que des disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général. (6640TAL)

Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (23 mai 2024)

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

En bref

- ➤ La Chambre de Commerce approuve l'inscription de la discipline « Digital Sciences » dans les grilles horaires des classes de 5G, marquant la poursuite du renforcement des compétences digitales des élèves de l'enseignement secondaire.
- ➤ Elle salue l'adaptation du parcours de la section « Sciences de la santé » aux études diplômantes, afin de répondre à un besoin des secteurs professionnels concernés, dans un contexte de pénurie de personnels soignants.
- ➤ La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

¹ <u>Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce</u>



Ce Projet a pour objet de déterminer les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire général.

Il abroge et remplace le règlement grand-ducal du 21 juillet 2023 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

Par rapport à ce dernier, il apporte deux catégories de modifications.

Dans la continuité du « renforcement des compétences digitales » des élèves de l'enseignement secondaire entrepris en 2023/2024 auprès de 18 lycées test, le Projet inscrit la discipline « Digital Sciences » dans les grilles horaires des classes de 5G. Ainsi, pour les classes de 5G (voie d'orientation), 5G-FR (voie d'orientation francophone), 5GIA (classe d'insertion avec apprentissage intensif de la langue allemande) et 5GIF (classe d'insertion avec apprentissage intensif de la langue française), une leçon hebdomadaire est intégrée dans les grilles horaires. Dans le contexte actuel de transition digitale, qui réclame de nouvelles compétences, et de pénurie de main d'œuvre qui frappe le pays, la Chambre de Commerce ne peut qu'approuver, la poursuite du renforcement des compétences digitales des élèves.

La section « sciences de la santé » qui concerne actuellement les classes de 2GSH et 1GSH est étendue jusqu'à 4 années de formation et ce, afin de rendre le parcours adapté aux **études diplômantes** et répondre ainsi aux besoins du secteur professionnel des sciences et technologies de la santé. Dans cette optique, la classe de 4GSH sera ouverte au Lycée technique pour professions de santé, à hauteur de 30 leçons hebdomadaires. La Chambre de Commerce accueille favorablement ces adaptations alors même que les besoins en personnels soignants ne feront qu'augmenter dans les années à venir².

Les modifications telles que proposées par le Projet seront applicables à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

TAL/RMU

² 3 Etude sectorielle des tendances en matière de métiers et de compétences, Santé et soins, ADEM septembre 2023.